SSD-EB
Sortie de Statut de Déchet
Emballages en Bois

Formation à l'usage du registre Trackdéchets pour les SSD de broyats d'emballages en bois

Organisé par le consortium SSD-EB en partenariat avec le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)

15/09/2025

AMORCE DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU
CIBE
FEDENE Décarbonons nos quotidiens
FEDERREC
FNB FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

Présentation des partenaires

SSD-EB
Sortie de Statut de Déchet
Emballages en Bois

AMORCE
DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

CIBE

FEDENE
Décarbonons nos quotidiens

FEDERREC

FNB
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

Environ 800 000 tonnes de broyats d'emballages en bois valorisées chaque année en France, dont 80 % en chaufferies bois.

Un consortium d'acteurs de la filière se réunit au sein de l''association **Eco-Bois** pour créer le premier dispositif de SSD français et ainsi continuer à valoriser cette ressource.

2013-2014 → **2015** → **2023**

Nouveaux textes réglementaires (décret + arrêté). Nécessité de faire une **SSD** pour continuer à valoriser les broyats comme combustibles pour les chaufferies 2910-A.

Reprise de l'accompagnement de l'association « Eco-Bois » par le consortium « **SSD-EB** »

Présentation des partenaires

Faciliter la mise en œuvre des opérateurs.

Sortie de Statut de Déchet
Emballages en Bois

SSD-EB

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
D'UN SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ
POUR LA SORTIE DE STATUT DE DÉCHET
POUR LES BROYATS D'EMBALLAGES EN BOIS

Réf. : « SSD-EB/SSD Bois/02 »
Validation par le consortium « SSD broyats d'emballages en bois » en date du 27 avril 2023

MORCE CIBE FEDENE FEDERREC FNB

1 Kit Outils pour mettre en place facilement les éléments du Référentiel

Sortie de Statut de Déchet
Emballages en Bois

SSD-EB

Fiche : Définir sa politique Qualité

La politique détermine une **orientation générale** et **constitue le moteur** de la mise en œuvre et de l'amélioration en matière de qualité afin de pouvoir améliorer ses performances sur ces thématiques.

La **participation continue et proactive de la direction** à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique est cruciale. En effet, la politique se base sur la stratégie de l'entreprise c'est-à-dire de la vision à 3-5 ans du chef d'entreprise sur chacune de ces thématiques.

Pour être **appropriée**, la politique doit :

- correspondre à une **vision de l'avenir de l'organisme** (se vers quoi on veut aller),
- et être réaliste (ni pas exagérer ni minimiser la nature des risques auxquels l'entreprise est confrontée.

La politique est formulée à l'attention des collaborateurs et des clients et doit faire l'objet d'un **plan de communication**.

Pour permettre de réaliser la politique, des **objectifs sont fixés** pour chacun des termes. Les objectifs Qualité doivent être mesurables directement ou déchets en indicateurs. Afin d'atteindre ces objectifs, **des plans d'actions sont formalisés**.

Note : Dans le cas de démarche SSD, la politique qualité et les objectifs définis doivent exprimer et justifier la capacité du site à assurer la conformité à la réglementation de sortie de statut de déchet mise en œuvre.

La politique évolue régulièrement pour **améliorer en continue** les résultats de l'entreprise. Elle doit donc être revue régulièrement pour s'assurer qu'elle est toujours en phase avec la stratégie de l'entreprise et les attentes des clients et des salariés.

La représentation de l'amélioration continue la plus connue est la **roue de Deming** aussi appelée **PDCA** (Plan-Do-Check-Act). La méthode comporte quatre étapes, chacune entraînant l'autre, et vise à établir un cercle vertueux. Sa mise en place doit permettre d'améliorer sans cesse la qualité d'un produit, d'une œuvre, d'un service, etc...

MORCE CIBE FEDENE FEDERREC FNB

1 FAQ [en ligne](#) pour répondre à vos questions

SSD-EB
Sortie de Statut de Déchet
Emballages en Bois

Consortium « SSD broyats d'emballages en bois »

Foire aux questions

Version du 26/03/2025

MORCE CIBE FEDENE FEDERREC FNB

1 Référentiel (ou mode opératoire) de certification de Système de Gestion de la Qualité pour la SSD des broyats d'emballages en bois

→ Objectif : homogénéiser et professionnaliser les pratiques de la filière.

Présentation des partenaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Geoscience for a sustainable Earth
brgm

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

TRACK DÉCHETS

Trackdéchets

Gérer la traçabilité des déchets en toute sécurité

Ordre du jour

- Rappel réglementaire sur la traçabilité des SSD
- Présentation de Trackdéchets
- Questions/Réponses

Rappel réglementaire

Traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments au niveau européen…

- **Directive européenne** cadre déchet modifiée en 2018, les états membres créent un registre électronique relatif aux déchets dangereux pour : *« consigner les données relatives aux déchets dangereux visées au paragraphe 1, pour l'ensemble du territoire géographique de l'État membre concerné. »*

- **Règlement européen** dit « POP », les déchets contenant des POP se voient appliquer les mêmes dispositions de traçabilité qu'aux déchets dangereux.

… Et traduction dans le droit français

- Loi **AGEC** : prévoit la traçabilité des terres excavées et sédiments + opérations de sorties de statut de déchets

- **Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021** relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

- **Arrêté du 31 mai 2021** fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement
  - Précise le contenu des différents registres

Rappel réglementaire

Traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments au niveau européen

- **Directive européenne** cadre déchet modifiée en 2018, les é
  dangereux pour : *« consigner les données relatives aux dé
  géographique de l'État membre concerné. »*

- **Règlement européen** dit « POP », les déchets conten
  qu'aux déchets dangereux.

- Les **installations concernées par la SSD** (telles que définies à l'article L 541-4-3 du CE) doivent déclarées au registre numérique national
- Le délai de déclaration est de **7 jours** après le traitement ou l'expédition du produit

… Et traduction dans le droit français

- Loi **AGEC** : prévoit la traçabilité des terres excavées et sédiments + opératio sorties de statut de déchets
- **Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021** relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments
- **Arrêté du 31 mai 2021** fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement
  - Précise le contenu des différents registres

Rappel réglementaire

Traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments au niveau européen

- **Directive européenne** cadre déchet modifiée en 2018, les é
  dangereux pour : *« consigner les données relatives aux dé
  géographique de l'État membre concerné. »*

- **Règlement européen** dit « POP », les d
  qu'aux déchets dangereux.

… Et traduction dans l

- Loi **AGEC** : prévoit la traçab

- **Décret n° 2021-321 du 25** diments

- **Arrêté du 31 mai 2021** fixant le contenu des regist déche et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement
  - Précise le contenu des différents registres

- Les **installations concernées par la SSD** (telles que définies à l'article L 541-4-3 du CE) doivent dé regi érique national
  urs après le
  uit

- Contenu de l'Arrêté du 31 mai 2021 repris dans les champs obligatoires du registre numérique
- Les installations réalisant des SSD sont concernées par le registre SSD + le registre DND entrants

Rappel réglementaire

Arrêté du 29 juillet 2014 fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les broyats d'emballages en bois pour un usage comme combustibles de type biomasse dans une installation de combustion

- Installations ICPE uniquement
- Concerne les codes déchets (nomenclature CED / Catalogue Européen des Déchets)

  15 01 03 " Emballages en bois " ;

  20 01 38 " Déchets de bois issus des fractions de déchets municipaux collectées séparément " ;

  19 12 07 " Déchets de bois provenant du traitement mécanique des déchets ", issus de la transformation mécanique de déchets provenant des deux codes précédents.

Rappel réglementaire

Projet de décret

- Nouveau décret portant diverses mesures relatives aux déchets prévu début 2026
- A partir de la parution de ce décret le délai de déclaration de la SSD passe à 1 mois
- Le projet de décret précise que seuls les SSD définies en 1bis de l'article R 541-4-3 sont concernées par le registre (SSD explicite)

Tolérance

Délai de tolérance jusqu'au 31 décembre 2025

Afin d'accompagner les déclarants et pour tenir compte du temps d'adaptations nécessaire de certains de leurs outils internes, une période de tolérance est mise en place du 1er mai jusqu'au 31 décembre 2025 pour les acteurs concernés par les obligations de transmissions de registres, à l'exception des registres liés aux déchets dangereux, ces derniers n'étant pas impactés par la fusion.

Pour bénéficier de cette tolérance, les acteurs concernés devront s'engager à transmettre, au plus tard le 31/12/2025, l'ensemble des registres de l'année 2025 dans Trackdéchets de manière rétroactive, soit par téléversement de fichiers, soit via l'utilisation de l'API ou de l'interface web. Par ailleurs, pendant cette période, les acteurs concernés devront conserver leurs registres internes et les transmettre sur demande aux autorités de contrôle.

Rappel réglementaire

Possibilité de rattrapage

Il est possible de rattraper dans le registre les données jusqu'à 18 mois après :
- l'expédition ou le traitement en produit pour les déclarations SSD
- La réception des déchets pour le registre DND entrant

Sanctions possibles

L'article L.541-46 prévoit quant à lui *deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait de : 3° Refuser de fournir à l'administration les informations visées à l'article L. 541-7 ou fournir des informations inexactes, ou se mettre volontairement dans l'impossibilité matérielle de fournir ces informations.*

Présentation de Trackdéchets

La plateforme réglementaire, développée par le Ministère de la Transition Écologique qui vise à dématérialiser :

- ➔ la traçabilité des déchets dangereux pour simplifier la gestion et sécuriser les filières
- ➔ les déclarations au registre national

Depuis **le 05 Mai**, le Registre National des Déchets, Terres excavées et Sédiments (RNDTS) est intégré dans Trackdéchets :

- ➔ toutes les déclarations qui étaient auparavant effectuées sur le RNDTS doivent être réalisées depuis la plateforme
- ➔ l'ensemble des données RNDTS ont été migrées (Comptes, Établissements, Rattachements, Délégations, Déclarations,Imports)

Les ressources utiles :

- ➔ La foire aux questions
- ➔ La lettre d'information mensuelle
- ➔ Linkedin
- ➔ Chaine Youtube : accès aux replay des formations tenues chaque Jeudi à 15h

Présentation de Trackdéchets

Déroulé de la démonstration :

- Gérer son compte & ses établissements sur Trackdéchets
- Effectuer des déclarations au registre national :
  - ➔ Import de fichier en masse
  - ➔ Déclaration individuelle : complétion d'un formulaire de déclaration d'une SSD
- Exporter un registre réglementaire

Vos questions

1) Nous préparons du combustible biomasse à partir de palettes, mais elles sont en mélange avec d'autre matières comme des rondins et des produits connexes de scieries. Pouvez-vous svp confirmer que dans le registre SSD nous devons déclarer uniquement une date d'utilisation (pas de date d'expédition), que le poids correspond à celui réceptionné, le produit est "palette", la dénomination du déchet "palette fin de vie", le code déchet "15 01 03", le code taitement "R1", le mode de traitement "recyclage" et la référence de l'acte administratif "Arrêté du 29 juillet 2014"?

2) Activité : approvisionnement chaufferies bois, poste directeur commercial. Comment fonctionne cette déclaration trackdéchet? Pas encore utilisé.

…. D’autres questions ?

SSD-EB

Sortie de Statut de Déchet

Emballages en Bois

Merci pour votre attention !

15/09/2025

AMORCE DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

CIBE

FEDENE Décarbonons nos quotidiens

FEDERREC

FNB FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS